



Demande de réintégration fonctionnaire d'état

Par elgringo94

Bonjour,

Je suis fonctionnaire d'état titulaire depuis 2006, je suis actuellement en congé parental d'éducation à temps plein et de droit depuis le 1^{er} septembre 2019. Mon affectation d'origine est le val de marne 94, pour les besoins de mon congé parental j'ai déménagé à Montpellier où habite ma femme avec notre fils.

J'ai demandé à mon administration ma réintégration sur une affectation en "priorité" sur un poste plus proche de mon nouveau domicile afin de ne pas détruire l'unité familiale créée.

J'ai envoyé ma demande de réintégration 2 mois avant la fin de mon congé parental en AR et mon congé parental se termine le 31 Avril 2021.

A ce jour je n'ai eu aucune réponse de mon administration concernant ma demande de réintégration.

Mes questions sont les suivantes:

- L'administration peut elle me refuser une réintégration sur le poste le plus proche de mon nouveau domicile celui-ci ayant changé pour les besoins du congé parental?

- L'administration ne m'ayant toujours pas répondu à ma demande de réintégration et sachant que les textes de lois indiquent qu'un entretien préalable à la réintégration doit se faire "au moins 4 semaines" avant la fin du congé parental afin d'étudier les modalités de la réintégration, si l'administration ne répond pas à ma demande dans les délais est elle en tord? et son silence vaut il acceptation?

- Quels sont mes recours possible ?

Je vous remercie par avance de vos réponse qui pourront m'aider dans mes démarches.